

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU GARD ANNEXE FINANCIERE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

L'annexe financière de la convention constitutive s'inscrit dans le cadre général régi par les articles 54 et suivants de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique modifiée par la loi n° 98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, ainsi que par l'ordonnance n° 2019-964 du 18 décembre 2019 prise en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, les articles 141 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, modifié par le décret n° 2000-344 du 19 avril 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de l'aide juridique et des conseils départementaux de l'accès au droit et par le décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique, et le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, modifié par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, complété par la circulaire du 18 avril 2012 d'application aux conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, ainsi que le décret n° 2019-1363 du 16 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions en matière de groupement d'intérêt public, l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public, le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public, l'arrêté du 19 avril 2017 portant suppression du contrôle économique et financier de l'Etat sur des groupements d'intérêt public, les arrêtés du 22 mars 2018 et du 16 juillet 2018 portant délégation du pouvoir d'approbation des conventions constitutives des groupements d'intérêt public « conseils départementaux de l'accès au droit » et « conseils de l'accès au droit », et la convention à laquelle cette présente annexe est rattachée.

I. Programme d'activités pour les trois ans à venir

➤ Activités déjà prévues pour l'année en cours 2023

Reconduction des actions menées dans les point-justice du département :

- Accueil et orientation des usagers ;
- Permanences de consultations juridiques généralistes et spécialisées : avocats, commissaires de justice, notaires ;
- Permanences d'information juridique : associations spécialisées, juristes généralistes, juriste du CDAD ;
- Concours au développement de la conciliation, la médiation et plus généralement de tous les modes alternatifs de règlement des différends ;
- Développement des permanences téléphoniques et en visioconférence auprès des partenaires du CDAD (dont les France services) ;
- Gestion de la prise de rendez-vous au moyen d'un système de plannings partagés (remplacement progressif du système actuel par un nouveau dispositif en ligne en collaboration avec les autres CDAD du ressort de la cour d'appel et les partenaires) ;
- Animation et coordination du réseau point-justice ;

Accès au droit des publics en situation de vulnérabilité au sein de point-justice spécialisés (personnes détenues et leurs familles, personnes fragilisées, personnes en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap, etc.) :

- Accompagnement et soutien au déploiement de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) d'Alès ;
- Création de nouveaux « point-justice » en particulier au sein des établissements pour personnes âgées du département (Maison de retraite, EHPAD)

Actions de communication :

- Hébergement et mise à jour du site internet du CDAD et du pôle de gestions des conciliateurs de justice du Gard,
- Réalisation et diffusion de supports papier et numérique de communication : flyers, guides, plaquettes d'information diverses, affiches,
- Présentation à des bénévoles d'associations caritatives des dispositifs d'accès au droit existant dans le département,
- Organisation ou participation à des événements : Journée nationale de l'accès au droit, Nuit du droit, Fête de la journée universelle des droits de l'enfant
- Interventions au sein des collèges et lycées du département,
- Participation à des forums,
- Organisation de colloques et formations (projet dans les quartiers politique de la ville du département et sur la médiation familiale, formation des acteurs associatifs et agents France Services).

➤ **Activités pour l'année 2024**

Reconduction des actions menées dans les point-justice du département :

- Accueil et orientation des usagers ;
- Permanences de consultations juridiques généralistes et spécialisées : avocats, commissaires de justice, notaires ;
- Permanences d'information juridique : associations spécialisées, juristes généralistes, juriste du CDAD ;
- Concours au développement de la conciliation, la médiation et plus généralement de tous les modes alternatifs de règlement des différends ;
- Développement des permanences téléphoniques et en visioconférence auprès des partenaires du CDAD (dont les France services) ;
- Gestion de la prise de rendez-vous au moyen d'un système de plannings partagés (remplacement progressif du système actuel par un nouveau dispositif en ligne en collaboration avec les autres CDAD du ressort de la cour d'appel et les partenaires) ;
- Animation et coordination du réseau point-justice ;

Accès au droit des publics en situation de vulnérabilité au sein de point-justice spécialisés (personnes détenues et leurs familles, personnes fragilisées, personnes en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap, etc.) :

- Accompagnement et soutien au déploiement de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) d'Alès ;
- Création de nouveaux « point-justice » en particulier au sein des établissements pour personnes âgées du département (Maison de retraite, EHPAD)

Actions de communication :

- Hébergement et mise à jour du site internet du CDAD et du pôle de gestions des conciliateurs de justice du Gard,
- Réalisation et diffusion de supports papier et numérique de communication : flyers, guides, plaquettes d'information diverses, affiches,
- Présentation à des bénévoles d'associations caritatives des dispositifs d'accès au droit existant dans le département,
- Organisation ou participation à des évènements : Journée nationale de l'accès au droit, Nuit du droit, Fête de la journée universelle des droits de l'enfant
- Interventions au sein des collèges et lycées du département,
- Participation à des forums,
- Organisation de colloques et formations (projet dans les quartiers politique de la ville du département et sur la médiation familiale, formation des acteurs associatifs et agents France Services).

➤ Activités pour l'année 2025

Reconduction des actions menées dans les point-justice du département :

- Accueil et orientation des usagers ;
- Permanences de consultations juridiques généralistes et spécialisées : avocats, commissaires de justice, notaires ;
- Permanences d'information juridique : associations spécialisées, juristes généralistes, juriste du CDAD ;
- Concours au développement de la conciliation, la médiation et plus généralement de tous les modes alternatifs de règlement des différends ;
- Développement des permanences téléphoniques et en visioconférence auprès des partenaires du CDAD (dont les France services) ;
- Gestion de la prise de rendez-vous au moyen d'un système de plannings partagés (remplacement progressif du système actuel par un nouveau dispositif en ligne en collaboration avec les autres CDAD du ressort de la cour d'appel et les partenaires) ;
- Animation et coordination du réseau point-justice ;

Accès au droit des publics en situation de vulnérabilité au sein de point-justice spécialisés (personnes détenues et leurs familles, personnes fragilisées, personnes en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap, etc.) :

- Accompagnement et soutien au déploiement de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) d'Alès ;
- Création de nouveaux « point-justice » en particulier au sein des établissements pour personnes âgées du département (Maison de retraite, EHPAD)

Actions de communication :

- Hébergement et mise à jour du site internet du CDAD et du pôle de gestions des conciliateurs de justice du Gard,
- Réalisation et diffusion de supports papier et numérique de communication : flyers, guides, plaquettes d'information diverses, affiches,
- Présentation à des bénévoles d'associations caritatives des dispositifs d'accès au droit existant dans le département,
- Organisation ou participation à des évènements : Journée nationale de l'accès au droit, Nuit du droit, Fête de la journée universelle des droits de l'enfant
- Interventions au sein des collèges et lycées du département,

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_40-DE



- Participation à des forums,
- Organisation de colloques et formations (projet dans les quartiers politique de la ville du département et sur la médiation familiale, formation des acteurs associatifs et agents France Services).

II. Comptes prévisionnels pour les trois ans à venir

➤ Année 2023 :

Enveloppe fonctionnement

- Consultation juridique par les professionnels du droit :
- Information générale, aide et assistance en matière juridique (subventions aux associations) :
- Communication en matière d'accès au droit :
- Fonction support – aide à l'accès au droit :
- Fonction support – activités administratives :

Enveloppe intervention : sans objet

Enveloppe Personnel

- Agent comptable :
- Coordonnateur et juriste :
- Charges et taxes liées au personnel :

Enveloppe investissement : sans objet

➤ Année 2025 :

Enveloppe fonctionnement

- Consultation juridique par les professionnels du droit :
- Information générale, aide et assistance en matière juridique (subventions aux associations) :
- Communication en matière d'accès au droit :
- Fonction support – aide à l'accès au droit :
- Fonction support – activités administratives :

Enveloppe intervention : sans objet

Enveloppe Personnel

- Agent comptable :
- Coordonnateur et juriste :
- Charges et taxes liées au personnel :

Enveloppe investissement : sans objet

➤ Année 2026 :

Enveloppe fonctionnement

- Consultation juridique par les professionnels du droit :

- Information générale, aide et assistance en matière juridique (subventions aux associations) :
- Communication en matière d'accès au droit :
- Fonction support – aide à l'accès au droit :
- Fonction support – activités administratives :

Enveloppe intervention : sans objet

Enveloppe Personnel

- Agent comptable :
- Coordonnateur et juriste :
- Charges et taxes liées au personnel :

Enveloppe investissement : sans objet

III . Apports des participants au groupement pour les trois ans à venir

A- Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres du groupement pour les trois ans à venir :

ÉTAT	
Ministère de la Justice	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des locaux et frais de fonctionnement - Mise à disposition de matériel informatique pour le personnel et maintenance :
Préfecture du Gard	
Participation financière au titre de la politique de la ville	
Participation financière au titre du FIPD	

Conseil départemental du Gard	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Association des maires et ECPI du Gard	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Ordre des avocats du Barreau de Nîmes	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

CARPA du Barreau de Nîmes	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Chambre régionale des commissaires de justice de la cour d'appel de Nîmes	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Chambre départementale des notaires du Gard	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

L'union départementale des associations familiales du Gard	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

B- Apports financiers prévisionnels en numéraire ou en nature des membres associés du groupement (autres que les membres de droit) pour les trois ans à venir :

Ordre des avocats du Barreau d'Alès	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Alès agglomération	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Communauté de communes de Petite Camargue	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

La ville de Nîmes	
Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023



ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_40-DE

La caisse d'allocations familiales du Gard

Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

L'association Gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations

Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Gard

Participation financière :	
Participation en nature (<i>précisez la valorisation en euros</i>) :	

Fait à Nîmes, le
Lue et approuvée,

en 3 (trois) exemplaires originaux

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_40-DE



La préfete du Gard	La présidente du tribunal judiciaire de Nîmes	La procureure de la République près le tribunal judiciaire de Nîmes
La présidente du conseil départemental du Gard	Le président de l'association des maires et ECPI du Gard	Le bâtonnier de l'ordre des avocats du Barreau de Nîmes
Le président de la chambre régionale des commissaires de justice de la cour d'appel de Nîmes	Le Président de la Chambre départementale des notaires du Gard	La présidente de l'union départementale des associations familiales du Gard
Le bâtonnier de l'ordre des avocats du Barreau d'Alès	Le président d'Alès agglomération	Le président de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien
Le président de la communauté de communes de Petite Camargue Le Président André BRILLON	Le maire de Nîmes	Le directeur de la caisse d'allocations familiales du Gard
La présidente de l'association Gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations	La présidente du centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Gard	

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023



ID : 030-243000593-20230329-DL2023_03_40-DE

Le Président
André BRUNDU